

Pour un travail sain **ALLÉGEZ LA CHARGE!**



#EUhealthyworkplaces

www.healthy-workplaces.eu

Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»

Appel à candidatures

Gérer les troubles musculosquelettiques au travail

Les troubles musculosquelettiques (TMS) constituent le problème de santé lié au travail le plus répandu en Europe et figurent parmi les causes les plus fréquentes d'invalidité, de congé de maladie et de retraite anticipée. De ce fait, ils réduisent non seulement la qualité de vie des travailleurs qui en souffrent, mais portent aussi un tort considérable aux entreprises et aux économies nationales. Il est donc nécessaire de s'attaquer à ce problème pour améliorer la santé et le bien-être des travailleurs, renforcer la compétitivité des entreprises et réduire la charge pesant sur les systèmes de santé nationaux.

Cette campagne vise à sensibiliser aux TMS d'origine professionnelle et à l'importance de la collaboration entre les employeurs, les cadres et les employés pour prévenir et gérer ces troubles. Elle a pour but d'aider les entreprises à lutter contre les TMS de manière systématique en fournissant des astuces et des conseils pratiques, des exemples de bonnes pratiques et des études de cas, ainsi que d'autres supports et ressources d'information.

La campagne «Lieux de travail sains» 2020-2022 vise:

1. à sensibiliser à l'importance et au caractère opportun de prévenir les TMS d'origine professionnelle en donnant des informations factuelles et chiffrées sur l'exposition aux TMS et les conséquences de ces derniers;
2. à promouvoir l'évaluation des risques et la gestion proactive des TMS en donnant accès à des ressources sur les TMS, comme des outils, des orientations et du matériel audiovisuel;
3. à démontrer que les TMS concernent tout le monde dans tous les types de lieux de travail et dans tous les secteurs et qu'il est possible de surmonter ce

problème, notamment en fournissant des exemples de bonnes pratiques;

4. à améliorer les connaissances sur les risques nouveaux et émergents et d'autres développements relatifs aux TMS d'origine professionnelle;
5. à sensibiliser à l'importance de la réintégration et du maintien sur le marché du travail des personnes souffrant de TMS chroniques et à la manière d'y parvenir dans la pratique;
6. à mobiliser les différentes parties prenantes et à stimuler une collaboration efficace entre celles-ci en les réunissant et en facilitant l'échange d'informations, de connaissances et de bonnes pratiques.

Pour plus d'informations sur la campagne, veuillez consulter le site: www.healthy-workplaces.eu

Les troubles musculosquelettiques constituent le problème de santé lié au travail le plus fréquent en Europe.



Prix des bonnes pratiques

«Lieux de travail sains»

En coopération avec les États membres, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) organise les **prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»** en parallèle à ses campagnes «Lieux de travail sains». Ces prix contribuent à démontrer les avantages d'adopter de bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail (SST) et servent également de **plate-forme pour l'échange et la promotion des bonnes pratiques en Europe**.

L'édition 2020-2022 des prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains» vise à mettre en lumière des exemples phares d'organisations qui **préviennent et gèrent activement les TMS sur le lieu de travail**. L'EU-OSHA est actuellement en quête d'exemples illustrant une **approche globale** de la gestion de la SST au travail, dans laquelle **les employeurs et les employés s'engagent à travailler ensemble pour prévenir les TMS**.

Le jury cherchera aussi à récompenser des interventions **durables et transposables**.

L'EU-OSHA invite toutes les organisations et personnes intéressées en Europe, de même que les intermédiaires tels que les partenaires sociaux, les professionnels de la sécurité et de la santé et les conseillers en SST sur le lieu de travail, à participer à ce concours.

Les lauréats seront proclamés en avril 2022. Les prix seront décernés lors d'une cérémonie qui se déroulera plus tard dans l'année. Les réalisations de tous les participants seront également mises à l'honneur. Toutes les initiatives récompensées et saluées feront l'objet d'une vaste promotion dans toute l'Europe et seront publiées sur le site internet de l'EU-OSHA.



Quels types de bonnes pratiques peut-on présenter?

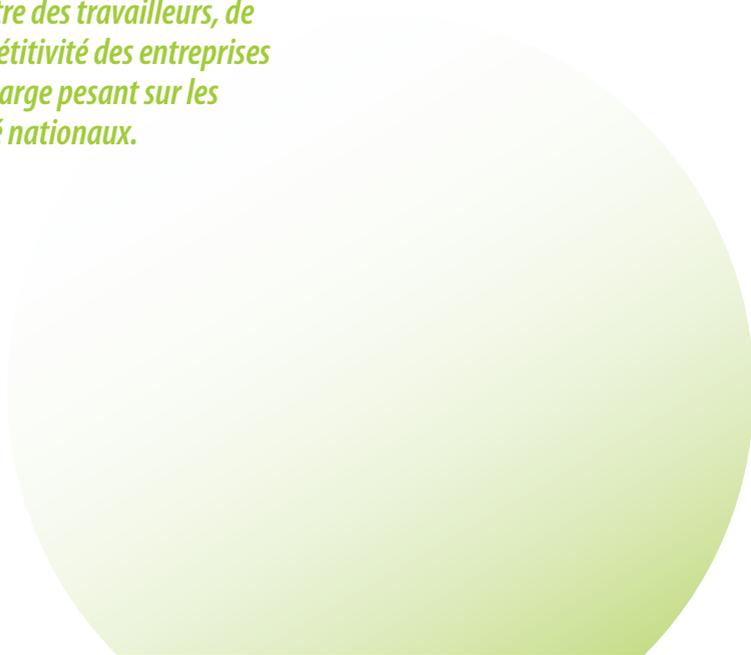
Tous les **exemples concrets d'une gestion efficace et innovante de la SST en rapport avec la prévention des TMS** peuvent être présentés. Les actes de candidature doivent clairement **décrire comment de bonnes pratiques de gestion ont été mises en place** sur le lieu de travail et les résultats obtenus concernant notamment les aspects suivants:

- la manière dont l'évaluation des risques a été organisée de façon globale et efficace (prise en considération de tous les risques pertinents pour tous les groupes de travailleurs);
- la manière dont la hiérarchie des mesures de prévention a été respectée;
- la manière dont les risques liés aux TMS ont été éliminés au moyen de

solutions conceptuelles («conception ergonomique»); les exemples de conception du lieu de travail, la conception de l'équipement de travail, des processus, etc., sont particulièrement encouragés;

- la manière dont la sensibilisation a été renforcée, et la mise en place d'une culture de la prévention encouragée;
- la manière dont les mesures de soutien, telles que les adaptations/améliorations du lieu de travail, ont été mises en œuvre pour que les travailleurs souffrant déjà de TMS puissent continuer à travailler ou retourner au travail. Les TMS peuvent être d'origine professionnelle ou non.

Prévenir les TMS permettra d'améliorer la santé et le bien-être des travailleurs, de renforcer la compétitivité des entreprises et de réduire la charge pesant sur les systèmes de santé nationaux.



Que doit démontrer une candidature?

Le jury tripartite recherchera des données probantes concernant:

- une approche globale de la SST;
- des améliorations réelles et démontrables en matière de sécurité et de santé concernant les TMS d'origine professionnelle;
- la préférence donnée aux mesures collectives plutôt qu'aux interventions axées sur l'individu;
- une participation et une mobilisation efficaces des travailleurs et de leurs représentants;
- le caractère durable de l'intervention;
- la transférabilité à d'autres lieux de travail (dans d'autres États membres, d'autres secteurs et des entreprises de différentes tailles);

- l'actualité (l'intervention doit être récente ou ne pas avoir fait l'objet d'une large publicité).

En outre, l'intervention doit être conforme aux exigences législatives applicables de l'État membre dans lequel elle est mise en œuvre et, idéalement, dépasser ces normes minimales requises. Les produits, outils et services développés à des fins commerciales ne seront pas pris en considération dans le cadre de ce concours.

Pour vous informer sur les bonnes pratiques récompensées les années précédentes, consultez le site de l'EU-OSHA: <https://osha.europa.eu/fr/healthy-workplaces-campaigns/awards/good-practice-awards>

Les TMS concernent tout le monde, tous les types de lieux de travail et tous les secteurs, et ce problème peut être surmonté.



Qui peut participer au concours?

Peuvent participer au concours des bonnes pratiques toutes les organisations actives dans les États membres de l'Union européenne, les pays candidats, les pays candidats potentiels et les États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), et notamment:

- les entreprises ou organisations individuelles de toutes tailles;
- les prestataires de services de formation et les membres de la communauté enseignante;
- les organisations patronales, les associations professionnelles, les organisations syndicales et les organisations non gouvernementales;
- les services régionaux ou locaux de prévention des risques liés à la SST, les services d'assurance et les autres organisations intermédiaires.

Comment y participer?

Toutes les candidatures sont d'abord évaluées au niveau national par le réseau des points focaux de l'EU-OSHA. Les lauréats nationaux participent ensuite au concours paneuropéen, au terme duquel les grands gagnants sont sélectionnés.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements sur les modalités de participation, veuillez vous adresser au partenaire du réseau de votre pays. Pour identifier et contacter votre point focal national et vérifier les délais nationaux, consultez le site: <https://healthy-workplaces.eu/fr/get-involved/good-practice-awards>

Suivez la campagne sur les médias sociaux: #EUhealthyworkplaces

A woman with long dark hair, wearing a grey blazer over a white top, is shown in a relaxed office environment. She is stretching her neck and shoulder with her hands behind her head. The background is a blurred office space with a desk and a laptop. A semi-transparent green and blue gradient box is overlaid on the right side of the image, containing text.

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) invite les candidats à la **15^e édition des prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains» en matière de sécurité et de santé au travail** à soumettre leur dossier. Dans le cadre de la campagne 2020-2022, **«Pour un travail sain: allégez la charge!»**, ce concours vise à mettre à l'honneur les organisations qui contribuent de manière innovante et remarquable à la santé et à la sécurité en prévenant les troubles musculosquelettiques sur le lieu de travail.

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) contribue à faire de l'Europe un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus productif. Instituée par l'Union européenne en 1994 et établie dans la ville espagnole de Bilbao, l'Agence collecte, élabore et diffuse des informations fiables, impartiales et objectives dans le domaine de la sécurité et de la santé, et collabore avec un réseau d'organisations de toute l'Europe en vue d'améliorer les conditions de travail.

L'EU-OSHA organise par ailleurs les **campagnes «Lieux de travail sains»**. Les institutions de l'Union européenne et les partenaires sociaux européens apportent leur soutien à ces campagnes qui sont coordonnées au niveau national par le réseau des points focaux de l'Agence. Placée sous le thème **«Pour un travail sain: allégez la charge!»**, la campagne 2020-2022 vise à sensibiliser aux troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle et à la nécessité de les gérer ainsi qu'à l'importance de promouvoir une culture de la prévention des risques.

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
C/Santiago de Compostela, 12

48003 Bilbao, ESPAGNE
Courriel: information@osha.europa.eu

www.healthy-workplaces.eu

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2020

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Toute utilisation ou reproduction d'une photographie qui n'appartient pas à l'EU-OSHA doit faire l'objet d'une demande d'autorisation directement adressée au titulaire des droits d'auteur.

Les photographies utilisées dans ce dépliant illustrent une série d'activités professionnelles. Elles ne sont pas nécessairement représentatives de bonnes pratiques ou du respect d'exigences législatives.

